

ASSEMBLEE GENERALE

DU 10 JUIN 2015



16h-17h : Assemblée Générale Ordinaire

1. Rapide rappel du rapport moral et rapport d'activité 2014 (présentés et approuvés à l'AG du 25/11/14)
2. Présentation des comptes annuels 2014
⇒ approbation par vote
3. Présentation du plan d'actions 2015
4. Divers, parole au public

17h-17h30 : Assemblée Générale Extraordinaire

5. Proposition de modification des statuts de l'association
⇒ approbation par vote

17h30: Echanges autour d'un pot



**RAPIDE RAPPEL DU
RAPPORT MORAL ET DU RAPPORT D'ACTIVITE 2014
APPROUVES A L'AG DU 25/11/2014**



- Nos objectifs initiaux atteints
- La filière et ses enjeux
- Un fonctionnement axé sur les enjeux
- Développons les TIC, développons Mayotte!

36 adhérents GEMTIC en 2015, dont 31 à jour de leur cotisation

- 10 nouveaux adhérents 2015: 13°Sud, Consultware, Firstprod, GInformatique, Le Zébu, Le Journal de Mayotte, MC3, MCT, Protech ILM, SAS Lumières
- 2 adhésions non renouvelées: HELIUM, SI Télécom



RAPPORT D'ACTIVITE 2014: 16 projets et actions

Services aux adhérents

1. Collecte avis des adhérents
2. Lettre d'information
3. Veille technologique : revue de presse TIC
4. Services individualisés via Syntec numérique

Promotion de la filières et des adhérents

5. Promotion métier du Web : WebCup
6. Matinale CCI – GEMTIC
7. Réalisation annuaire des adhérents
8. Salon du numérique
9. Parution Mensuel Eco Austral

Stratégie filière

10. Etude monographique des TIC
11. Participation révision taux d'octroi de mer

Développement de la filière : infrastructures & compétences

12. Espace de coworking
13. Site d'excellence numérique/technopôle
14. Maison du numérique
15. TICAM
16. Web@cadémie



PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 2014



COMPTES ANNUELS GEMTIC 2014

Les comptes annuels du GEMTIC ont été établis par le cabinet comptable AOIM Fiducial.

Les comptes annuels de l'association GEMTIC se rapportant à l'exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014 sont caractérisés notamment par les données suivantes :

- Total du bilan : 94 795,48 €
- Produits d'exploitation : 135 110,00 €
- Excédent : 34 221,32 €



PRODUITS GEMTIC 2014

PRODUITS		
Production vendue (biens et services)	42 500 €	dont 31 500 € (formation HEC exercice 2013, factures réglées en 2014)
Subventions		
Subvention DIECCTE	40 000 €	dont 8000 € restant à percevoir
Subvention CG	50 000 €	subvention CG reportée sur 2015
Cotisations	2 610 €	
TOTAL produits d'exploitation	135 110 €	
Produits exceptionnels (libéralités reçues)	13 000 €	dont 8 000 € site web et 5 000 € sponsors WebCup
TOTAL DES PRODUITS	148 110 €	



CHARGES GEMTIC 2014

CHARGES	
Salaires + charges sociales	26 839 €
Prestation de services, charges externes	20 756 €
Impôts, taxes	11 700 €
Dotations aux amortissements	3 783 €
Autres charges	3 €
TOTAL Charges d'exploitation	63 082 €
Charges exceptionnelles	807 €
Report ressources non utilisées	50 000 €
TOTAL CHARGES	113 889 €



RESULTAT GEMTIC 2014

RESULTAT	
Résultat d'exploitation	72 028 €
EXCEDENT	
	34 221 €

L'excédent constaté correspond aux règlements de la formation HEC (projet 2013) qui n'ont été versés qu'en 2014.

La subvention de 50 k€ du CG versée fin décembre 2014 est reportée sur l'exercice 2015.

⇒ Vote pour l'approbation des comptes annuels 2014 GEMTIC



PRESENTATION DU PLAN D' ACTIONS 2015



Action	Etat
Modification du poste de chargée de mission en poste de directrice du GEMTIC.	✓ Février 2015
Location d'un local pour le GEMTIC	✓ 1^{er} Juin 2015
Recrutement d'un emploi avenir. Fiche de poste validée en bureau du 20/05/2015 Contact avec la Mission Locale	⇒ En cours
Démarches et réflexions pour assurer la pérennité de l'association. Formalisation et précisions des modalités de gouvernance (modification statuts). Réflexions sur la pérennisation des ressources financières de l'association.	⇒ En cours



SERVICES

Services maintenus	Etat
Revue de presse TIC hebdomadaire	✓
Veille marchés	✓
Syntec Numérique	✓
Lettre d'information	➔ En cours
Nouveaux Services	Etat
Rencontre des adhérents 1 ^{ère} rencontre des adhérents GEMTIC en partenariat avec le GEMTOUR le 7 avril 2015. Une 2 ^{ème} sera organisée au 2 ^{ème} semestre 2015.	✓ ➔ En cours
Mise en ligne de documentation Base documentaire constituée, à structurer et mettre en ligne	➔ En cours
Espace de communication pour les adhérents intégré à la revue de presse hebdomadaire rubrique Mayotte.	➔ En cours



PROJETS

Projets	Etat
Etude / données statistiques sur l'usage des TIC à Mayotte	⇒ En cours
Salon du numérique	⇒ A relancer
Webcup Mayotte 2015	✓ 23-24/05/2015
Finale WebCup à Mayotte	⇒ En cours
Matinales CCI-GEMTIC Matinale Haut-débit/ Très Haut débit en février 2015 Matinale « Entreprises, pourquoi être sur internet » programmée le 3 juillet Matinale données SIG ou Gouvernance en fin d'année	✓ ⇒ En cours
Recensement des besoins en formation 1 ^{ère} synthèse établie à partir des réponses de 14 adhérents, à étoffer	⇒ En cours
Annuaire adhérents 2015 : en cours de finalisation Créer un annuaire TIC complet mettant en exergue les adhérents GEMTIC et mener en parallèle la recherche de nouveaux adhérents.	⇒ En cours
Définir une charte graphique : création de modèles de documents et présentations.	✓



SERVICES & PROJETS SUPPLEMENTAIRES

Autres services à l'étude	Etat
Nouvelles actions de sensibilisation sur la propriété intellectuelle, les brevets, sur les réseaux sociaux, etc.	Non débuté
Entretiens personnels : Discuter de sa société, ses projets, ses problématiques, favoriser les partages de retours d'expérience. Initié dans le cadre des rencontres des adhérents	↻ En cours
Autres projets à l'étude	Etat
Travailler à la mise en place d'un FRAC TIC à Mayotte, Fonds Régional d'Aide au Conseil. Outil financier d'accompagnement des PME pour le financement de prestation de conseils. Identifier et inventorier les besoins en conseils dans les TIC, sensibiliser les instances.	Non débuté
Identifier des partenariats pour rencontres thématiques en visio	Non débuté



CONCLUSION

Bilan 2014 positif : moral, activités et financier
Fonctionnement 2015 assuré

Présentation du bilan 2014 et prévisionnel 2015 aux institutions initié (DIECCTE), à poursuivre (CG, SGAR, CCI)

⇒ Demande de subvention renouvelée auprès de la DIECCTE

Pérennisation du financement de l'association à trouver:

- Études de marché,
- Indice TIC,
- Salon du numérique



MODIFICATION DES STATUTS



ARTICLE 5 : COMPOSITION

Ajout « Invités de droits » aux réunions de l'association : CCI, CG, DIECCTE, SGAR

CCI retirée des membres fondateurs, passe comme invité de droit

Ajout STOI dans les membres fondateurs

ARTICLE 7 : ADMISSION

Il est préférable d'indiquer que la demande est soumise à l'agrément du CA. Ajouter:
« L'admission des membres adhérents est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration. Le refus d'admission n'a pas à être motivé. »

Préciser agrément recueilli par email

ARTICLE 8 : PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE

Terme radiation à remplacer par exclusion

Explications demandées au membre que dans le cas d'une exclusion, pas d'une démission (phrase à préciser).



ARTICLE 10 : ASSEMBLEE GENERALE

AG 1 fois par an (pas 2)

Convocations envoyées par email

Distinguer AGO/AGE, majorité et quorum peuvent être différents

Report AG de 7 jours : délai faible pour re-convoquer: passer à 15 jours.
Préciser : l'assemblée est à nouveau convoquée à 15 jours d'intervalle et peut alors délibérer quel que soit le nombre de présents ou représentés.



ARTICLE 11 : CONSEIL d'ADMINISTRATION

CA entre 6 et 11 membres élus.

Renouvellement tous les 3 ans.

Candidatures individuelles.

Vote à bulletin secret.

Si égalité: ancienneté dans l'association puis âge.

Ajouter: "Le mandat de membre du conseil prend fin par la démission, la perte de la qualité de membre de l'association ou la révocation prononcée par l'assemblée générale. Après 3 absences consécutives au conseil sans motif valable, tout membre est réputé démissionnaire d'office."

CA se réunit au moins 1 fois par an (au lieu de 2). Convocations par mail.

Vote par procuration autorisé en CA

A ajouter : "Le vote par procuration est autorisé, mais nul ne peut détenir plus de 2 mandats. Les mandats ne peuvent être remis qu'à un autre administrateur."



ARTICLE 12 : BUREAU

Le CA élit **parmi ses membres personnes physiques** ... un bureau

Bureau d'au minimum 6 personnes.

Élit à majorité absolue le président puis répartit les autres postes.

En cas de vacance d'un poste au bureau en cours de mandature, le conseil d'administration procède au remplacement de ce membre au sein des administrateurs par vote à bulletin secret, à majorité absolue des votants. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le quorum n'est atteint que si la moitié au moins des membres du bureau est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Le vote par procuration est autorisé.

En cas d'absence non justifiée d'un membre du bureau plus de 3 fois dans l'année aux réunions de bureau, celui-ci est considéré comme démissionnaire et il est procédé à son remplacement parmi les administrateurs.

Préciser: "Les membres du bureau sont élus pour une durée de 3. années et sont immédiatement rééligibles. Toutefois, leurs fonctions prennent fin de plein droit dès qu'ils cessent de faire partie du conseil."





Contactez le GEMTIC
CCI Mayotte - BP 365
Place Mariage
97600 Mamoudzou Cedex
T. 02.69.61.04.26
F. 02.69.61.85.59
GSM. 06.39.09.82.05
contact@gemtic.yt



WWW.FACEBOOK.COM/GEMTIC